

## Toutes les autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la Ville de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Retrouvez toutes les démarches pour vos projets d'urbanisme.

### **Certificat d'urbanisme**

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat :

- Certificat d'information : situation du terrain
- Certificat opérationnel : faisabilité du projet

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

**À savoir :** Les surfaces de plancher sont toutes les surfaces qui sont closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m. Elle sont calculées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment après déduction de certains espaces (trémies afférentes aux escaliers, hauteur sous plafond inférieures ou égales à 1,80 m, surface, surfaces aménagées en vue du stationnement de véhicules, caves, celliers...). La liste limitative des surfaces susceptibles d'être déduites est mentionnée à l'article R112-2 du Code de l'Urbanisme.

### **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de la MEL**

Particuliers et professionnels, facilitez vos démarches grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Profitez d'une solution simple, accessible et sécurisée pour vos démarches en matière d'urbanisme.

Le GNAU qu'est ce que c'est ? Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est un espace dédié au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique. Ce service vous permet de réaliser des demandes à tout moment, de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel.

Quel type de demande puis-je réaliser ? Je peux déposer des demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations d'intention d'aliéner...

Comment déposer mon dossier ? Je me rends sur le site [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) puis je m'inscris ou me connecte via FranceConnect. Je peux alors créer et suivre mon dossier selon les étapes suivantes :

- choix du type de dossier que je souhaite déposer et saisie du Cerfa correspondant
- transmission du dossier et des pièces annexes à joindre
- réception par le service instructeur
- prise en charge par le service instructeur
- vérification de la complétude / Incomplétude de mon dossier
- décision rendue par l'administration.

Durant toute la procédure, je peux également consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur.

## **À télécharger**

Fichier

[Demande de certificat d'urbanisme - cerfa n°13410\\*04 \(.pdf - 215.75 Ko\)](#)

Fichier

[Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité - cerfa n°13411\\*07 \(.pdf - 536.62 Ko\)](#)

Fichier

[Demande de transfert de permis délivré en cours de validité - cerfa n°13412\\*08 \(.pdf - 1.19 Mo\)](#)

Fichier

[Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de la MEL \(.pdf - 150.08 Ko\)](#)